

Intervention du groupe CGT sur le Budget Primitif 2019

Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,

Comme elle l'avait fait l'an passé, la CGT conteste les choix budgétaires du Conseil régional qui fait de la diminution des dépenses un principe dans la conduite de sa politique.

Ce principe est réaffirmé dans le projet de budget présenté pour 2019.

Conduite au niveau national par le gouvernement et imposée par celui-ci dans le cadre d'un **contrat financier pour les années 2018 à 2021** aux collectivités locales, cette politique produit de la misère et une dégradation sans précédent de la situation des plus faibles et des plus démunis, tout en favorisant la toute petite partie des gens les plus riches du pays. Cette politique se traduit, aujourd'hui, par une explosion de la colère sociale à laquelle le gouvernement doit répondre.

Dans ce contexte, l'exécutif régional, contrairement à d'autres exécutifs, a signé ce pacte avec l'Etat.

Alors que sa situation financière s'améliore (voir l'augmentation de la marge brute prévisionnelle de presque 100 millions d'euros), le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine présente, dans son budget, des prévisions de dépenses de fonctionnement inférieures à celles de 2018 de plus de 28 millions d'euros.

Comme le constate la Banque Postale dans sa note de conjoncture, ce seront les associations sur le terrain et les personnels de la collectivité qui en feront les frais, tout comme les territoires les plus fragiles.

Je ne parlerai pas de la **prévision de recours à l'emprunt qui diminue** par rapport à 2018, alors que l'emprunt est **une ressource légitime** lorsqu'il s'agit de financer des investissements qui seront utilisés pendant de nombreuses années.

Cette logique de baisse systématique des dépenses publiques est catastrophique. La CGT la combat parce qu'elle est contraire aux nécessités du moment et obéit à des valeurs qui vont à l'encontre des besoins de solidarité envers le plus grand nombre.

La CGT tient, par ailleurs, à revenir sur quelques points.

Comme toujours, la compétitivité et le soutien aux entreprises occupent une place essentielle dans les politiques du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine sans évaluation de son efficacité. L'exemple de **FORD qui n'a jamais manqué du soutien et d'aides de**

la Région, devrait la conduire à réfléchir à la mise en place de véritables conditionnalités dans ses interventions.

Autre illustration, la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du soutien aux « START UP » de pointe, a soutenu des entreprises qui, comme la société ENTOMO FARM de Libourne, font l'objet d'une liquidation judiciaire. Le journal SUD-OUEST du samedi 1^{er} décembre 2018 rapporte qu'une « gestion opaque » (selon une source proche du dossier) et « une faute de gestion, potentiellement intentionnelle » (selon Thibaut RICHEBOIS, Directeur Dév. Eco. du Conseil régional) pourraient expliquer un « fiasco qui reste flou ».

L'argent donné aux entreprises est l'argent des contribuables, c'est pourquoi, nous demandons et attendons toujours les évaluations précises et détaillées de la politique conduite depuis tant d'années en matière d'aides aux entreprises !

S'agissant de l'aménagement du territoire, nous rappelons, qu'à la demande de l'exécutif régional, la CESER de Nouvelle Aquitaine a présenté en 2017, un rapport sur **la situation des ports en Nouvelle Aquitaine**. Ce rapport voté à l'unanimité des conseillers, après audition d'une grande partie des personnes et entreprises concernées par l'avenir des ports, avait conclu qu'une gouvernance régionale n'était pas opportune et qu'il fallait, tout en donnant plus de place à la collectivité régionale, faire en sorte que l'Etat, garant d'une politique globale et équilibrée du pays en matière portuaire, assume ses responsabilités tant au niveau financier qu'au niveau de l'administration de cet outil essentiel au développement économique et social du pays. On était loin de la demande **« d'une gouvernance dynamique et performante avec l'appui des acteurs économiques – CCI, Unions Maritimes,... - à un niveau régional »** comme il est écrit dans le projet de budget 2019.

La CGT est attachée à une gouvernance nationale de tous les Grands Ports Maritimes. Nous pensons, comme l'a souligné le rapport du CESER à propos de La Rochelle, qu'un GPM peut être performant dans le cadre administratif actuel avec une direction dynamique, respectueuse du dialogue social dans l'entreprise et des investisseurs publics assumant leurs responsabilités notamment en matière d'infrastructures et de liaisons et connexions ferroviaires.

La CGT fera tout pour que dans le cadre d'un dialogue social nécessaire dans lequel elle prendra toute sa place, le cadre juridique actuel permette un renforcement de l'attractivité et de l'activité des GPM et des autres ports de la Nouvelle Aquitaine.

La CGT votera l'avis présenté par la Commission « Finances régionales » du CESER.

Je vous remercie de votre écoute.